



# Alliance Française du Shar-Pei

Association loi 1901

Siege social : 373 Rue Curet Bas -83140 Six -Fours les plages

[www.alliance-sharpei.com](http://www.alliance-sharpei.com)

mail : [afdsp@orange.fr](mailto:afdsp@orange.fr)

## Déontologie de l'éleveur Responsable De l' A.F.D.S.P

« L'alliance française du Shar-pei souhaite mettre en avant les éleveurs qui s'engagent pour un élevage responsable et œuvrent dans l'intérêt de la race. »

En définissant l'éthique de l'élevage, à laquelle nous devrions tous adhérer par respect pour nos shar-pei, nous mettons en avant la responsabilité de chacun et les moyens qu'il doit et peut utiliser pour les assumer.

Nos recommandations tiennent compte des spécificités de la race shar-pei et ont pour but essentiel d'être un guide pour la production de sujets se rapprochant le plus possible du standard, c'est-à-dire du modèle idéal, tout en protégeant la santé des reproducteurs et celle de leurs descendants.

De ce fait, elles doivent- être obligatoirement suivies par tout éleveur occasionnel ou non. Un délai sera admis afin que les éleveurs professionnels puissent les mettre en place.

Le respect de ces recommandations est impératif pour pouvoir figurer sur la « Liste des éleveurs recommandés » par l'Alliance Française du shar-pei et obtenir le label « **éleveur Responsable** »

### Ces recommandations sont les suivantes :

1. Etre à jour de ses cotisations , signer et s'engager à respecter les consignes et recommandations ci-dessous :
2. L'éleveur s'engage à respecter la réglementation en vigueur (loi du 01 Janvier 2016 réglementation FCI et SCC) et à ne produire que des shar-pei inscrits au L.O.F issus de parents dûment confirmés avant la saillie et suivre attentivement les recommandations de tests de santé demandés par les clubs de race de son pays.
3. L'éleveur s'engage à ne vendre ni chiots ni adultes :
  - à des revendeurs,
  - à des laboratoires,
  - à des animaleries,
  - dans des foires et des salons de vente de chiots.
4. Tous les chiens ou chiots présents à l'élevage, reproducteurs ou non doivent être élevés , entretenus et nourris dans des conditions d'hygiène et de salubrité correctes. Pas de vary kennel ou assimilé pouvant servir de chenil permanent. Tous chiens qu'ils reproduisent ou non doivent



# Alliance Française du Shar-Pei

Association loi 1901

Siege social : 373 Rue Curet Bas -83140 Six -Fours les plages

[www.alliance-sharpei.com](http://www.alliance-sharpei.com)

mail : [afdsp@orange.fr](mailto:afdsp@orange.fr)

être traités avec respect et tout doit être mis en œuvre pour leur bien-être .Ils doivent tous être à jour de leur vaccinations .

**5.** N'utiliser pour la reproduction que des chiennes et chiens identifiés ADN et confirmés à l'âge légal.

Ne pas faire reproduire une lica 3 fois de suite. Attendre l'âge de 15 mois minimum pour mise bas et pas plus de 3 fois en 24 mois conformément aux consignes du ministère de l'agriculture.

Ne pas faire reproduire une femelle de plus de 7 ans SAUF si elle n'a eu que 3 portées maximum ou moins de 18 chiots .Un certificat vétérinaire mentionnant l'excellente conditions de santé devra être établi. Ne pas mettre en reproduction un chien ou chienne qui n'est pas en bonne condition de santé ou atteint de maladies génétiques identifiées par un vétérinaire ou qui a reproduit des chiots atteints de maladies génétiques sur plusieurs mariages différents.

**6.** Il est demandé aux éleveurs ainsi qu'aux propriétaires d'étalons :

- de faire radiographier leurs reproducteurs en vue du dépistage de la dysplasie de la hanche. S'il est atteint d'un degré de dysplasie des hanches « C » il devra être obligatoirement marié à une femelle ou mâle « A ».

- de faire radiographier leurs reproducteurs en vue du dépistage de la dysplasie du coude. Un chien de stade 2 ou 3 ne pourra reproduire qu'avec un chien stade 0 ou SL( normal) .

-de faire examiner leurs reproducteurs en vue du dépistage de la luxation de la rotule et d'en faire contrôler les résultats par radiologie.

-Dans le cadre d'une étude récente démontrant la recrudescence de la luxation du cristallin et du Glaucome primaire à angle ouvert /fermé **il est fortement recommandé** de tester tous les reproducteurs en faisant pratiquer le test ophtalmique PLL/POAG. Conduite à tenir en élevage recommandée : un chien PORTEUR SAIN doit impérativement être reproduit avec un chien NON PORTEUR ou génétiquement indemne .un chien malade ne devra pas reproduire.

-D'être engagé dans le protocole de recherche des maladies inflammatoires et chroniques du Shar-pei .

-De faire pratiquer le congo rouge après décès sur les reproducteurs.

-Faire tester les reproducteurs pour le SPAID avant toute saillie et tenir compte des résultats obtenus chez le même laboratoire [le test SLU et TIHO étant différent leur résultat aussi ]- Eviter les mariages 10/10 ou SPAID/SPAID -

- Ne pas faire appel à la chirurgie esthétique pour corriger un défaut ou embellir l'apparence du chien. Ne pas utiliser de cosmétiques, artifices pour modifier son apparence

**7.** L'éleveur s'engage à ne produire que des chiots dont les critères sont reconnus par le standard en vigueur.

-L'éleveur restera vigilant quant aux mariages de couleurs ou de récessivités de couleurs différentes afin de garder une bonne pigmentation critère principal de notre race.

-Il devra veiller à conserver ou à améliorer une texture idéalement observée comme étant la plus courte et piquante possible peu importe qu'il soit Brush coat ou horse coat.



# Alliance Française du Shar-Pei

Association loi 1901

Siege social : 373 Rue Curet Bas -83140 Six -Fours les plages

[www.alliance-sharpei.com](http://www.alliance-sharpei.com)

mail : [afdsp@orange.fr](mailto:afdsp@orange.fr)

-Ne pas livrer de chiots avant le délais légal de 8 semaines , et vacciner tous les chiots en âge de l'être.

-Il s'engage à remettre à l'acheteur tous les documents obligatoires lors de la vente d'un chiot.

-L'éleveur s'engage à suivre le chiot dans sa nouvelle famille, délivrer tous les conseils nécessaires en vue de son bon développement et de son éducation.

8. L'éleveur, lors de la vente de ses chiots, informera l'acquéreur de l'existence de l'Alliance Française du shar-pei et lui remettra une demande d'adhésion comportant sa signature de parrainage.

9. Esprit cynophile : Nous demandons aux éleveurs de présenter régulièrement et selon leur possibilité leurs sujets lors des expositions nationales ou internationales proposées au calendrier des expositions de la SCC et de respecter la totalité des règlements de la cynophilie Française et internationale ainsi que les consignes du ministère de l'agriculture .Une attitude correcte et courtoise dans toutes les manifestations, sur les réseaux sociaux et les divers forums d'entre aide devront également être observées

NB : Cette charte pourra faire l'objet de révisions par le comité si il le juge utile et dans l'intérêt de la race .

Validée le 22 Mai 2017

Nom & prénom du signataire

Signature

L'Alliance Française du shar-pei reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire et encourage les éleveurs à signaler tout problème de santé particulier qu'ils peuvent rencontrer au sein de leur production (à terme, des protocoles de recherche pourront être soumis).

***En cas de manquement grave aux engagements de la part de l'éleveur celui-ci sera retiré de la liste des éleveurs recommandés ainsi que de tous les supports utilisés par l'association.***

***L'association ayant un rôle informatif, notre direction décline toute responsabilité en cas de problèmes survenant entre les éleveurs et les acquéreurs mais pourra toutefois servir de médiateur.***